



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 89713

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la valorisation des séjours linguistiques à caractère scolaire. La France reste un des rares pays de l'Union européenne à ne pas reconnaître les séjours à caractère scolaire effectués par des élèves partant à l'étranger pendant une année. La plupart de nos voisins européens encouragent et valorisent cette mobilité en validant la période scolaire passée en dehors de leur pays d'origine. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte suivre cet exemple en faveur de l'épanouissement culturel et linguistique des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89713

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7531

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)